



1462 Yvonand, le 23 septembre 2019

Municipalité d'Yvonand

Tél. 024/557 73 00

E-mail : greffe@yvonand.ch

Au Conseil communal

1462 Y v o n a n d

Préavis municipal No 2019/08

Concerne : Rénovation des fenêtres du pavillon des classes enfantines, collège en Brit

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Contexte

Le site scolaire en Brit, en perpétuelle évolution, a connu la construction des pavillons abritant les classes enfantines en 1986.

Dès 2008, ce bâtiment devenait contigu au collège par la création du corps de bâtiment principal abritant le forum et la direction du collège.

Après 30 ans de vie, il a été nécessaire de rénover la toiture plate de ces pavillons car elle n'était plus étanche. Ces travaux ont été réalisés en 2017-2018.

En 2018 les sols des classes ont également été refaits, les murs repeints.



Constat

Depuis bientôt 2 ans, régulièrement, des marques de condensation sont apparues à l'intérieur des double-vitrages, laissant présager de la fin de vie des fenêtres. De même, les boiseries sont en bout de course malgré des soins attentifs et réguliers du service de conciergerie.

Le nombre et la taille des fenêtres à changer sont importants, les classes étant largement vitrées.





Etat des fenêtres



Travaux prévus

Avec l'accord du conseil communal, il est proposé de remplacer l'ensemble des fenêtres du rez-de-chaussée du pavillon des classes enfantines représentant environ 250m² de vitrages ainsi que 3 fenêtres de l'étage. Ainsi, nous répondrons mieux aux exigences de performances énergétiques des bâtiments dans un esprit de développement durable.

Seuls les hublots du rez et les vasistas du 1er qui sont particulièrement bien protégés des intempéries, ne nécessiteront pas de rénovation.



Les travaux prévus impliquent d'enlever et évacuer les anciennes fenêtres, de soutenir les plafonds pendant les travaux et de remplacer les baies vitrées par des fenêtres bois-métal en verre isolant triple, aux nouvelles normes Sigab ainsi que de remplacer les stores.

Le montant conséquent de ces travaux a entraîné plusieurs réflexions pour contenir la dépense.

- Il a été envisagé de faire ces remplacements en 2 ou trois étapes sur deux ou trois ans. Hélas, la mise en route des machines de production de telles fenêtres ne permet pas cette option sans surcoûts très importants.
- Il a été possible de réduire un peu la facture en optant pour des portes-fenêtres ouvrant sur l'intérieur (gain env. 10%). Cette possibilité ne contrevient à aucune règle de sécurité car les sorties de secours officielles sont les portes principales de la classe, donnant sur le couloir et ouvrant à l'extérieur. Cela impliquera de laisser libre à l'intérieur de la classe la place pour l'ouverture des fenêtres. Le mobilier pourra être installé en conséquence pour limiter tout risque. Des compas limitent l'ouverture de la porte.

L'obscureissement des salles de classes a également dû être étudié. Les périodes chaudes plus précoces dès le début juin et plus longues jusqu'à fin septembre nécessitent des mesures plus importantes.

- La réfection à l'identique de stores en toile à l'intérieur des classes est la solution la plus simple à mettre en œuvre, la moins onéreuse et elle permet au service de conciergerie d'effectuer des réparations élémentaires si nécessaire. Elle n'est toutefois plus du tout suffisante dans les conditions climatiques actuelles.

- La pose de stores banne (dépliants enroulables) n'est pas imaginable en raison des angles que présentent les fenêtres entre elles.
- Le choix de stores à lamelles extérieurs n'a pas été retenu en raison des coûts de maintenance qui risquent d'être très importants : les classes situées aux rez de chaussée sont en général plus vulnérables car plus exposées au vandalisme, aux ballons, etc.
- L'option d'installer des fenêtres avec stores intégrés dans les vitrages a été proposée par un des artisans. Le coût élevé et un doute subsistant sur la résistance des stores dans un lieu public et surtout scolaire, nous n'avons pas poursuivi dans cette voie.
- Nous avons étudié une option de volets translucide sous forme de volets de sécurité plus ajourés mais un surcoût supérieur à Fr. 10'000.-, des caissons plus volumineux nous ont fait renoncer.
- La mise en place de volets roulants extérieurs (photo ci-contre) est la solution retenue car elle présente l'avantage d'être efficace avec des coûts raisonnables. La partie supérieure des fenêtres et qui ne reçoit pas de soleil direct n'aura pas de stores, ainsi de la lumière pourra passer, même avec les stores baissés. D'un point de vue esthétique, il faut ici relever que les stores des pavillons provisoires n'ont jamais fait l'objet de réclamations, ce type de fermeture est donc bien intégré au site scolaire.



Planning des travaux

Ce travail pourra être effectué pendant les vacances scolaires de l'été 2020 sur une période estimée de quatre semaines.

Aspects financiers

3 offres ont été demandées pour une réfection à l'identique ainsi qu'une offre pour des fenêtres avec stores intégrés. Nous avons retenu l'offre la moins chère offrant des garanties d'isolation supérieures avec un coefficient $U = 0.5 \text{ W/m}^2\text{K}$,

Ensemble de vitrage rez-de-chaussée et étage	53'110.00
Renforcement plafond pendant travaux	600.00
Volet roulant Montfix Rufalex	<u>13'420.50</u>
	67'130.50
Divers et imprévus	<u>2'507.40</u>
Total hors-taxes	69'637.90
TVA 7.7%	<u>5'362.10</u>
Total TTC	75'000.00

La municipalité sollicite du conseil communal l'autorisation de procéder aux travaux de rénovation des fenêtres du pavillon des classes enfantines par l'acceptation de ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

Après avoir vu le préavis de la municipalité et entendu les rapports de la commission désignée pour l'étude de cet objet et de la commission des finances,

d é c i d e :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 75'000.- dans le cadre la rénovation des fenêtres du pavillon enfantine du collège de Brit
2. de financer cet achat par des liquidités courantes
3. d'amortir le montant de Fr. 75'000.- sur 30 ans, compte 9143.02 (Collège de Brit).
4. D'imputer le compte d'exploitation 355.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 2'500.- sur 30 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :



Guy-Daniel Beney

Le Secrétaire :



Viviane Potterat

Municipaux-délégués :

Madame Emmanuelle Bigot, Municipale